



# 1 permis de construire pour 2 logements

Par **marie1111**, le **22/06/2011** à **17:12**

J'ai acheté un terrain dans un lotissement avec autorisation de construire 1 maison pour 2 logements (1 permis de construire accepté pour 2 logements).  
erdf m'informe que la viabilité n'a été effectuée que pour 1 logement. Le surcout est énorme pour installer le 2ème compteur. n'est-ce pas au lotisseur de le prendre en charge?  
merci de votre aide

Par **fra**, le **22/06/2011** à **17:33**

Bonjour,

Il faut relire le contrat qui vous lie au lotisseur !

Par **marie1111**, le **23/06/2011** à **12:11**

sur l'acte signé chez le notaire, rien n'est indiqué concernant ce point.  
En revanche, sur le PLU il est bien précisé que nous sommes autorisés à construire 2 logements!

MERCI

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **13:53**

Oui, donc vous devez faire les démarches afin de construire légalement ces deux logements, donc deux compteurs ERDF

Par **marie1111**, le **23/06/2011** à **14:31**

c'est ce que j'ai fait, mais n'est-ce pas au lotisseur de prendre en charge le surcout des travaux lié à l'installation d'un 2ème compteur?  
un lotisseur vend le terrain viabilisé, et donc s'il accepte 2 logements il aurait dû faire les

travaux nécessaires, non?  
MERCI

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **14:36**

Pourquoi accepterait-il deux logements ? Relisez le contrat qui vous lie à lui. ce n'est pas parce que le PLU permet deux logements que le lotisseur est contraint d'en tenir compte.